# PÉTITION

## DES HABITANS DU FAUXBOURG S.-ANTOINE

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Lue à la Séance du 8 Juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté ;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

---

### REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

C'EST devant vous que la conſtitution & la vérité nous permettent de porter nos plaintes contre la calomnie des malveillans, qui nous accuſent d'être vendus aux ennemis du bien public.

Ce n'eſt point la menace des pourſuites judiciaires qui nous effraie, notre innocence ne doit ni les craindre ni les provoquer ; mais nous devons détromper l'opinion, mère de la confiancepublique, qui nous nourrit. Nous parlons ici au nom de cinquante mille ci-devant Auvergnats, charbonniers, commiſſionnaires & porteurs-d'eau dans Paris. Si tous n'ont pas couvert cette juſtification de leurs ſignatures,

c'eſt que malheureuſement tous ne ſavent pas écrire; mais tous intrépides & vigoureux ſauront défendre ce qui eſt écrit, c'eſt-à-dire la conſtitution & vos décrets ſanctionnés.

Sans doute l'eſtime, dont la Capitale a toujours honoré notre amour pour le travail & notre fidélité, ſuffiroit pour rendre impuiſſans les traits de la calomnie; mais nous n'invoquons ici d'autre témoignage que celui de notre conſcience. Que les factieux tremblent donc de nous mettre au rang de leurs complices......! Leur audace n'en impoſera jamais ni à notre courage ni à notre honneur. Nous ſavons également mépriſer & leurs menaces ténébreuſes & leurs criminelles ſéductions. Nous ne voulons ſavoir que ce que le bien public & la raiſon exigent de nous; travailler & obéir aux lois, c'eſt aſſez pour le bonheur de notre vie & pour l'intérêt de l'Etat.

Et que deviendroit l'Empire ſi, lorſqu'il eſt agité par les factions, les autorités conſtituées ne ſe preſſent pas unanimement autour de ſes colonnes?

Que deviendroit la ſociété, ſi l'on ne réprime les agitateurs du peuple, qui le pouſſent hors de la ſphère dans laquelle ſe trouvent circonſcrits ſes droits & ſes devoirs?

Légiſlateurs, vous le ſavez, les anneaux du lien ſocial ne ſont unis que parce qu'ils ſont retenus; & ce ſont les deux Pouvoirs qui doivent ſoutenir harmonieuſement les extrémités de ce lien ſacré.

La conſtitution a conſacré ces deux Pouvoirs, & ſi l'un n'eſt pas reſpecté, l'autre eſt avili; ſi l'inviolabilité de l'un eſt attaquée, l'autre déja n'a plus d'égide qui le couvre. Leur organiſation a une exiſtence commune.

Légiſlateurs, nous ſommes trop pénétrés de cette



vérité pour ne pas la défendre au péril de nos jours.

Et vous nous avez donné vous-mêmes un exemple religieux, lorſque à votre entrée dans cette enceinte l'acte conſtitutionnel fut porté en triomphe, & reçu par vous avec une ſainte vénération; bien plus, vous fites à la conſtitution toute entière un ſerment unanime & abſolu... Légiſlateurs, que les intrigans & les factieux ſe déſabuſent ; ni la conſtitution ni vos ſermens ne ſont changés. Les nôtres ſont inviolables, & nous ſavons tous qu'il n'appartient qu'à la nation de nous en délier.

Et qui plus que nous doit reſpect & obéiſſance aux lois ? nous ne gagnons rien à les enfreindre ; & quand les chefs des factions nous ont fait ſervir à leurs criminels deſſeins, ils ſollicitent eux-mêmes contre nous la juſte vengeance des lois outragées. Nous ſommes les inſtrumens qu'on briſe ou qu'on rejette pour écarter les preuves des attentats commis.

Que l'ambitieux ouvre ſes tréſors à la cupidité! nous ne demandons que du travail & ſon ſalaire..... Que des hommes lâches ſe vendent à des hommes plus lâches qui les achètent ! Pour nous, hommes libres, nous n'appartenons qu'à nous-mêmes..... Que des plumes vénales diſtillent le poiſon de l'erreur & du crime ! Nous ne ſavons lire que dans le livre de la loi.....Que des bouches ſacrilèges prêchent la révolte & outragent la conſtitution ! Inſenſibles à leurs clameurs, nous n'écouterons que la ſageſſe de vos oracles.....Que des bras forcenés ou vendus au crime s'arment ſans la réquiſition de la loi, ou contre la liberté des c toyens ou les propriétés ! Nous enchaînerons leur frénéſie, & nous joindrons nos forces aux armes de cette brave garde nationale, devenue l'honorable modèle de toutes les gardes nationales du royaume..... Enfin, comme vous, légiſ-

lateurs ; nous ne pouvons trouver notre sûreté & notre bonheur que dans la fidélité que nous avons jurée à la nation, à la loi & au roi. Aujourd'hui nous offrons nos bras à la patrie en danger ; sous peu nous déposerons sur son autel le fruit de nos épargnes.

Suivent 300 signatures portées sur l'original déposé chez l'Imprimeur.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.